

AVISU CESEC 2022-13¹
AVIS CESEC 2022-13

Relatif au
Rilativu à u

Projet social et de réhabilitation de l'établissement "Notre-Dame" à Ajaccio

Prughettu suciale di rinnovu di u Palazzu "Nostra Signora" in Ajacciu

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 08 avril 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le **Projet social et de réhabilitation de l'établissement "Notre-Dame" à Ajacciu ;**

Vistu a lettera di presentazione di l'08 d'aprili di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u Prughettu suciale di rinnovu di u Palazzu "Nostra Signora" in Ajacciu;

Après avoir entendu, Madame Bianca Fazi – Conseillère exécutive en charge des politiques publiques en matière sociales et médico-sociales ;

Sur rapport de François CASABIANCA, pour la commission « Précarité solidarités santé cohésion sociale et habitat sport et vie associative » ;

À nant'à u raportu di François CASABIANCA, per a cummissione « precarietà - sulidarità, salute, cusionne suciale è abitatu ; sport è vita assuciativa»

U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 26 d'aprili di u 2022, in Bastia
Prununzia l'avisu chì seguita

La Collectivité de Corse, du fait des effets patrimoniaux de la fusion de la région et des départements insulaires, est propriétaire d'un établissement sis à Aiacciu dans le quartier des Salines, et bénéficiant d'une implantation géographique favorable en termes d'accès. Cet établissement qui hébergeait déjà par le passé des dispositifs ayant un objet social, fait l'objet d'un projet de réhabilitation par la Collectivité de Corse pour un coût d'opération de 5,8 millions d'euros, et une durée de travaux de 2 ans.

Au terme de cette réhabilitation, la Collectivité de Corse souhaite y installer des services relatifs à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ainsi qu'à la Protection maternelle et infantile (PMI). Il s'agirait, en l'occurrence, d'un centre maternel et d'un relais parental, dispositifs de prévention de la dégradation des situations familiales.

Le CESECC souligne l'intérêt de ce beau projet, caractérisé par une vision globale et innovante des dispositifs complémentaires de l'ASE et de la PMI envisagés sur le site.

Le CESECC rappelle que les services, inédits sur le territoire, qui seront hébergés par l'établissement Notre-Dame répondent à des besoins qui revêtent la même importance en Cismonte qu'en Pumonte ; et, au vu des délais de travaux et de mise en œuvre estimés, **il préconise** qu'un projet équivalent y soit mis à l'étude dès à présent, sans attendre les résultats de l'expérimentation menée en Corse du Sud.

Le CESECC émet un avis favorable à l'adoption du rapport sur le projet social et de réhabilitation de l'établissement "Notre-Dame" à Aiacciu.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI